



Appel à projets

SEMAINE BLEUE 2024

Cet appel à projets s'inscrit dans la limite des crédits disponibles

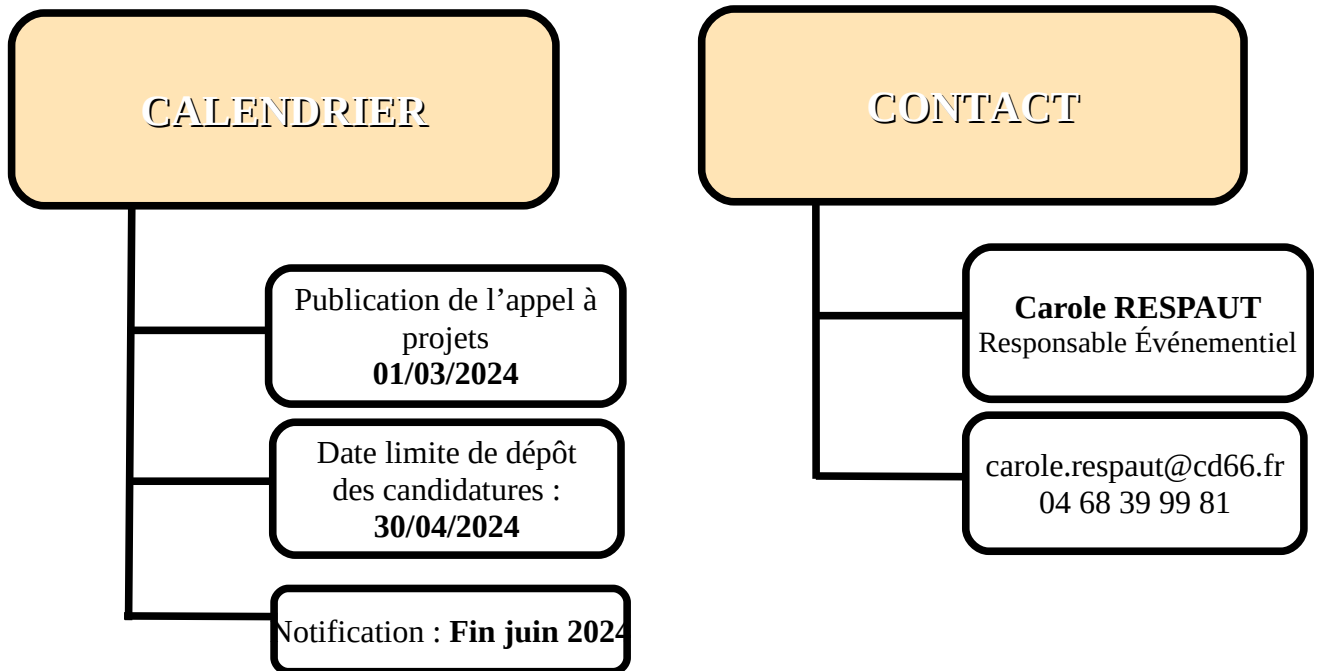
« Bouger ensemble... pour entretenir la flamme ! »

Le dossier de candidature peut être téléchargé à partir du site internet du Département :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/>

Ou sur portail des associations
<https://portail-associations.cd66.fr/>

SOMMAIRE

Préambule	3
1. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET	4
1.1 Les objectifs de l'appel à projet	4
1.2 Les critères d'éligibilité	4
1.3 Modalités de dépôt des dossiers	4
2. LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS	5
2.1 Les critères de sélection	5
2.2 Le circuit de sélection	6
2.3 Les modalités d'engagements	6
3. ANNEXES	7



PRÉAMBULE

La semaine nationale des retraités et des personnes âgées appelée **Semaine bleue** est un moment privilégié pour informer et sensibiliser le grand public sur la place et le rôle social que jouent les aînés dans notre société.

Comme les années précédentes, la Semaine Bleue 2024 visera avant tout à promouvoir les contributions que tous les aînés, quels que soient leur âge, leur état de santé et leur niveau d'autonomie peuvent apporter à la société. Leur engagement dans le monde associatif ou la vie citoyenne, au cœur des territoires est essentiel et profite à tous.

A l'heure de la transition démographique, il s'agit de faire vivre la conviction selon laquelle, vieillir ensemble est une chance, à la fois pour les personnes âgées et pour les plus jeunes générations, car elle leur permet de contribuer mutuellement à la vie sociale et citoyenne, de bénéficier des ressources de chacun autour de la construction de projets communs et de tisser des liens durables.

C'est néanmoins une chance à cultiver, qui doit se construire progressivement, être nourrie et enrichie continuellement des apports et des regards de chacun pour lutter contre une vision négative de l'avancée en âge.

C'est donc du 30 septembre au 6 octobre que la semaine bleue va s'organiser.

1. LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

1.1 Les objectifs de l'appel à projet :

La Semaine Bleue, plus que jamais, est une opportunité de porter la voix des aînés et ceux qui s'engagent à leurs côtés. Certains types de manifestation peuvent concourir efficacement à l'illustration de la thématique.

- Les « **Marches Bleues** », en ouverture ou en clôture de la Semaine Bleue, ne rejetant personne et s'ouvrant aux autres générations, permettent de sortir de l'invisibilité celles et ceux qui sont exclus de la vie sociale par l'âge et les handicaps.
- Les **créations culturelles** de toute nature, qu'il s'agisse d'expositions photos, de création théâtrale ou autres, peuvent être coréalisées dans une dynamique intergénérationnelle.
- Les **ateliers créatifs ou récréatifs, les forums débats** sont aussi des supports pertinents pour sensibiliser la population des territoires sur les enjeux de la transition démographique et les réalités de l'avancée en âge .

Aussi, ce thème recouvre de nombreuses possibilités : il est tourné vers la création, le domaine artistique dans sa globalité mais aussi l'investissement citoyen, l'ouverture aux autres, la transmission, l'échange, l'inclusion des seniors dans la vie de la cité, le bien vivre, la santé...

1.2 Les critères d'éligibilité des candidats:

Cet appel à projet s'adresse aux associations, aux communes et à leurs CCAS, aux services d'aide à domicile, aux résidences autonomie...dont l'action cible les personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire départemental.

1.3 Modalités de dépôts des candidatures

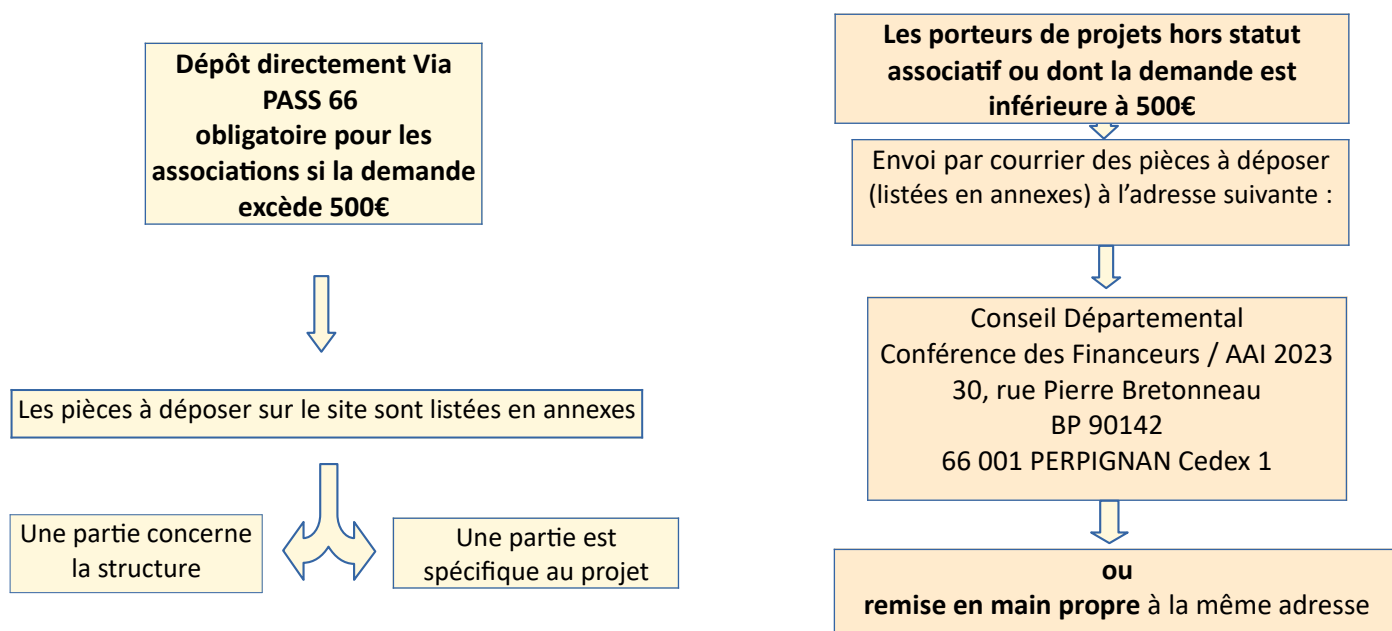
Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière globale affectée à l'appel à projet.

Les dossiers sont à retirer sur les sites internet du Département :

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/les-appels-a-projets/> ou <https://portail-associations.cd66.fr/>

Dépôt du dossier

La date limite d'envoi du dossier est fixée au **30 avril 2024**



Seuls les dossiers parvenus dans les délais impartis, complets et dûment remplis seront examinés.

2. LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

2.1 Les critères de sélection :

Les porteurs de projet devront remplir **un dossier par action** proposée. Les actions devront mettre en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les villages, les associations....

- Les actions doivent être réalisées durant la Semaine Bleue soit du 30 septembre au 6 octobre 2024 ;
- le caractère novateur du projet sera également un critère de sélection ;
- Une attention sera portée sur la démarche d'ouverture / d'intégration du public âgé isolé dans les manifestations proposées ;
- les projets en cofinancement et/ou co-construits entre partenaires seront priorités.

Les dépenses non éligibles au titre du financement de cet appel à projets :

- le financement des actions ne peut pas concerner un investissement ;
- sont exclues les demandes de financement d'activités routinières / habituelles de l'association ou déjà financées ;
- sont exclues les demandes de financement de poste et moyens permanents de fonctionnement des structures ;

2.2 Le circuit de sélection :

- Les dossiers éligibles seront étudiés par la commission thématique « participation à la vie sociale » du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie dont les membres étudieront la demande (analyse de la pertinence des projets et de la cohérence du budget)
- Puis les propositions seront soumises à l'assemblée départementale.

Le montant accordé peut-être différent de celui demandé dans le budget prévisionnel.

Les décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un recours ou d'une procédure d'appel.

2.3 Les modalités d'engagements

Le porteur s'engage à signer une convention encadrant la mise en œuvre de ou des actions, les remontées des données ainsi que les modalités de versement du financement.

En cas de non réalisation de l'action ou d'une réalisation partielle le porteur de projet procédera au remboursement de tout ou partie de la subvention.

Il s'engage à insérer dans ses supports de communication le logo du Département . Faire mention de « Avec le soutien du Département des Pyrénées Orientales ».

Les actions bénéficiant de financement via cet appel à projet seront recensées sur le site national de la Semaine Bleue afin de faciliter l'accès à l'information .